



Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 – Fax. 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte 210-0678220-48 - www.ufapec.be - E-mail : info@ufapec.be

Malentendus dans les relations familles-école : la question des origines

Julie Thollembeck
Analyse UFAPEC 2009 N°20

Constat

Actuellement, nous entendons plus que jamais parler de malentendus voire de véritables tensions entre les familles et l'école et plus précisément entre parents et enseignants. Il n'est pas rare en effet d'entendre un enseignant parler de parent démissionnaire ou intrusif alors que le parent estime s'investir comme il le peut dans la scolarité de son enfant. De même, il est courant qu'un parent déplore le manque ou l'excès d'autorité d'un enseignant alors que l'enseignant de son côté, estime employer la bonne méthode. Il est également très fréquent de voir des parents contester le type de sanction mise en œuvre par l'enseignant ou de constater que l'enseignant attribue d'emblée la fatigue à un excès de télévision. Bref, ces discours et jugements ne semblent pas être au diapason mais témoignent de contradictions et la juste mesure semble difficile à trouver. Tout se passe au final comme si les parents et les enseignants ne parlaient pas le même langage. Les uns jugeant les autres avant tout sur base de leurs propres repères.

Faits divers dans les écoles, violence des jeunes ou des parents à l'égard du corps enseignant, la question des malentendus et des tensions même parfois qualifiés à outrance de conflit, est mise en exergue par les médias. Cependant la question de l'origine de ces faits est laissée en friche. Cette analyse n'a pas la prétention d'apporter une réponse « miracle » mais d'opérer un centrage sur un problème de fond à savoir la question des origines de ces malentendus, ce qui change du « traitement de surface ». Toutefois, un détour par la définition de quelques notions clés est un préalable afin d'éviter à notre tour de mal se comprendre.

Les incompréhensions familles-école : une confusion des rôles ?

Au vu de l'ampleur des crispations dans le champ scolaire, le discours politique actuel préconise la participation active des parents à l'école sous diverses formes telle que le partenariat école-famille se traduisant par exemple par la mise en place d'associations de parents¹ dans les écoles. Cette conception des relations familles-école induit un dialogue permanent et une communication transparente entre les acteurs concernés. Dans la pratique toutefois, le dialogue parent-enseignant ne coule pas de source, et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, pour être productif, le dialogue doit idéalement avoir lieu dans un état d'esprit positif et ouvert². Or, dans les faits, d'aucun sait que les parents ainsi que les enseignants se cantonnent souvent dans leur « camp » et sont rarement « naturellement » disposés à se situer du point de vue de l'autre. C'est bien en partie de cela dont il est question quand nous parlons de malentendus.

Une difficulté supplémentaire réside dans l'existence d'une asymétrie dans les relations parents-enseignants et ce, concernant plusieurs dimensions explicitées en autres par P. Perrenoud³.

- En nombre ; lors des réunions de parents, l'enseignant se retrouve seul devant une vingtaine de parents.
- En compétence ; les enseignants sont des professionnels de l'instruction et de l'éducation alors que les parents apprennent leur « métier » sur le tas.

¹Le 30 avril 2009 un Décret rendant obligatoire les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française, a été rendu applicable par le gouvernement de la Communauté française.

²Perrenoud P., « *Quelques conditions d'un partenariat durable entre les parents et les enseignants* », texte d'une conférence donnée en novembre 2001 dans le cadre de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes à Borex.

³ idem

- En pouvoir : « les parents n'ont pas grand chose à dire sur ce qui se passe en classe. À l'inverse, les professeurs ont peu d'influence aujourd'hui concernant l'éducation familiale.

Un autre obstacle concerne les « types » d'acteurs en scène dans ce dialogue. Les parents et les enseignants relèvent en quelque sorte de deux « mondes » différents car ils remplissent au départ des rôles bien distincts. Les parents relèvent de la sphère privée : ils ont pour tâche fondamentale l'éducation de leur(s) enfant(s) et donc la transmission de savoirs spontanés (règles de vie). De leur côté, les enseignants appartiennent à la sphère publique. Ils sont les spécialistes de la pédagogie et transmettent principalement des savoirs formels. Aujourd'hui cependant, ces zones d'intervention sont moins cloisonnées qu'il y a 50 ans car une « zone commune » est apparue peu à peu ; celle de l'éducation que les parents et enseignants sont amenés à se partager. La répartition des rôles renvoie au problème de délimitation des frontières, illustrée par les témoignages des enseignants suivants :

« Ça dépasse la polyvalence. On est médecin, psychiatre, pédiatre, assistante sociale. On n'est plus là pour enseigner mais pour éduquer. Les enfants nous appellent maman, on ne sait plus quel rôle on a. »⁴

« Tous les rôles ! Il m'arrive constamment de rappeler à un élève, que cela étonne, qu'on n'entre pas en classe en tenue débraillée, la chemise à moitié sortie du jeans, qu'on ne traîne pas les pieds ou qu'on ne lance pas son cartable sur la table. »⁵

Bien qu'il y ait cette responsabilité commune, l'appartenance à leur « monde » respectif et « leur domaine d'expertise » de départ sont encore bien intégrés aujourd'hui. Cet ancrage implique que les parents et les enseignants ont une conception de l'enfant et des intérêts qui restent divergents. Ce point peut être mis en parallèle avec une des théories⁶ élaborées par les sociologues L. Boltanski et L. Thevenot selon laquelle il existe « six mondes » ayant chacun leur propre registre d'action. Si dans une situation, deux individus relèvent de deux mondes différents, il y aura désaccord car ils se réfèrent à des logiques d'action différentes. Ils seront donc amenés à justifier leurs actes afin de composer une logique commune et donc de trouver un éventuel accord.

Même s'ils convergent vers un intérêt commun qui est le bien-être de l'enfant, les parents et les enseignants ont des intérêts différents et de facto sont pris dans des enjeux opposés compliquant leur relation. En effet, selon P. Perrenoud les familles se soucient principalement de l'épanouissement et de la réussite de leur(s) enfant(s) alors que les enseignants ont pour préoccupation majeure le bon fonctionnement de la classe et le respect du programme et de leur profession.⁷

François de Singly, reconnu pour son expertise en sociologie de la famille, met en exergue la question de la conception de l'enfant dans les relations familles-école⁸. Les parents ont une vision personnelle de leur enfant chargée d'affects. Les enseignants quant à eux, voient l'enfant à travers le prisme de leur profession. Ils ont une vision collective de l'enfant qu'ils considèrent en tant qu'élève. Ainsi, ils appréhendent l'enfant en tant que membre d'une classe et se soucient principalement de sa scolarité.

Nous avons évoqué à maintes reprises la question du « rôle » afin de comprendre d'où viennent les malentendus dans les interactions familles-école. La notion de rôle est utilisée

⁴ Maurice T. Maschino, *Parents contre Profs*, Fayard, Paris, 2002, p. 123

⁵ Idem,

⁶ L. Boltanski, L. Thevenot, « *De la justification, les économies de la grandeur* », Gallimard, Paris, 1991

⁷ Perrenoud P., « *Quelques conditions d'un partenariat durable entre les parents et les enseignants* », texte d'une conférence donnée en novembre 2001 dans le cadre de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes à Borex.

⁸ L. Bernier et F. de Singly, « *Présentation. Familles et école* », dans *Lien social et politiques*, n° 35, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1996, pp. 5-9.

au quotidien pour qualifier une large palette de situations, le risque est alors d'en oublier sa signification. Il semble donc pertinent de s'arrêter un moment sur sa définition.

« Le rôle est un comportement social. Il correspond toujours à un modèle de conduite assez stéréotypé et suscite des obligations. Chaque jour nous sommes amenés à endosser un certain nombre de « rôles » en fonction de notre position sociale. Ils sont définis en fonction des attentes de l'entourage. Les rôles sociaux ont pour fonction de normaliser et de stabiliser les relations entre personnes, de définir un cadre de référence qui permette aux individus de se repérer dans une situation. Inversement, l'assouplissement des normes et des modèles sociaux de nos sociétés conduit à une libération des conduites mais aussi à une certaine indécision. On ressent cette indécision lorsque nous sommes placés dans des situations inédites où nous maîtrisons mal les codes de conduite et les rôles à endosser. »⁹

Dans le champ scolaire, cette instabilité des rôles sociaux crée une incertitude sur la façon dont un professeur doit se comporter vis-à-vis de ses élèves ou encore les parents avec les enfants.¹⁰

Cette définition apporte des pistes d'explication concernant les causes de la confusion des rôles qui seront approfondies dans les pages suivantes.

De ce premier point, nous pouvons retenir ceci : depuis une quarantaine d'années, les interactions entre parents et enseignants et plus largement, entre les familles et l'école sont traversées par des malentendus débouchant parfois sur de véritables tensions voir des conflits et ce, pour diverses raisons :

- un brouillage des frontières entre le(s) rôle(s) des parents et des enseignants lié entre autres à l'émergence de l'éducation comme « zone commune » impliquant une responsabilité partagée des individus. De ce changement vient la nécessité d'établir un dialogue accru entre les parents et les enseignants puisqu'ils doivent s'accorder sur cette répartition des rôles non définie a priori.

- des logiques d'action différentes découlant d'intérêts et de conceptions dissemblables entre parents et enseignants.

Un brouillage des rôles : une question de norme ?

Quelques balises théoriques :

La définition du rôle présentée précédemment évoquait un lien entre l'incertitude des rôles des acteurs impliqués dans les relations familles-école et l'assouplissement des normes.

Un éclairage théorique du terme « norme » n'est donc pas superflu étant donné qu'il est peu employé dans le langage courant et qu'il pourrait fournir une clé permettant d'entrer dans les arcanes du problème de confusion des rôles.

« Une *norme* renvoie à ce qui est socialement admis. La normalité est à distinguer de la légalité. Les normes sociales sont des exemples de règles, plus ou moins explicites, adoptées par une société. Elles s'établissent en fonction de valeurs données et celui qui ne les respecte pas sera soumis à une réprobation sociale. Il s'agit par exemple des règles de politesse, des conventions vestimentaires. (...) Dans une société, plusieurs normes peuvent entrer en conflit. Ainsi, ce qui est considéré comme normal par les uns peut être considéré comme anormal par d'autres ». ¹¹

Nous assistons depuis une quarantaine d'années à une diversification des références normatives, un phénomène irréversible des sociétés modernes et contemporaines.¹² Cela signifie qu'il n'y a plus une seule mais bien une pluralité de normes auxquelles se réfèrent

⁹R. Boudon, P. Demeunelaere, R. Viale, « L'explication des normes sociales », PUF 2001, p. 173.

¹⁰idem

¹¹ R. Chappuis, R. Thomas, Rôle et Statut, PUF, « Que sais-je ? », 1995, p. 182

¹² De Munck J. Verhoeven M., « *Les mutations du rapport à la norme; un changement dans la modernité ?* », ouverture sociologique, De Boeck, Bruxelles, 1997

les individus. Le pluralisme engendre l'incertitude car il bouleverse le caractère fixiste de la norme.¹³

En transposant cette première balise théorique au cas concret des relations familles-écoles, nous pouvons déjà éclaircir certains points. Lorsqu'un enseignant donne une punition démesurée pour une raison quelconque, par exemple, lui demande d'écrire 100 fois « je ne chique pas en classe », il arrive qu'un parent voire plusieurs, contestent ou ne comprennent pas le bien fondé de la décision du professeur alors que celui-ci pense agir en toute « légalité ». Les parents contestent cette décision, ils la trouvent « anormale » car ils envisagent la punition d'un point de vue individuel et émotif : il s'agit de leur enfant. Les enseignants quant à eux ne se sentent pas en tort car cette punition leur semble être le meilleur moyen d'assurer le bon fonctionnement de la classe dans son ensemble. C'est divergence est donc en partie liée à l'existence de normes différentes selon la sphère familiale ou scolaire pouvant entrer en conflit.

Le *rapport à la norme*, quant à lui, renvoie à la manière dont les individus « se situent » par rapport à la norme, à ce qui est socialement admis. Jusque dans les années 1960, les normes sociales étaient en quelques sortes imposées, elles faisaient l'objet d'un accord préétabli entre les individus. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Les normes, pour être acceptées et respectées, doivent faire l'objet de discussion, de négociation conduisant à un consensus par les individus auxquels elles s'appliquent. De plus, ce consensus n'est plus permanent ce qui implique de la part des acteurs un « devoir » de justification constant du bien fondé de la norme en vue de son acceptation. « La norme se laisse comprendre comme un processus, comme le résultat de compromis politiques ou intersubjectif. »¹⁴

Dans un langage scientifique, nous sommes passés d'un « rapport formalisé » à la norme à un « rapport procédural », c'est-à-dire d'une période où l'on devait s'entendre sur le contenu de la norme à une période à laquelle les individus doivent se concerter sur la manière dont vont s'établir les normes, que l'on nomme « un rapport procédural à la norme »

Pour revenir à notre exemple, le problème de la punition est un sujet assez controversé, loin de faire l'objet d'un consensus au sein du binôme parent-enseignants. Les instituteurs sont donc amenés à discuter, justifier leurs pratiques auprès des parents pour tenter de les faire accepter.

Conséquences sur la sphère scolaire

Après s'être centrés principalement sur les relations familles-école et plus précisément les interactions parents-enseignants, cette partie propose de développer quelques évolutions majeures au sein de l'organisation scolaire en général, permettant de mieux comprendre le phénomène de confusion des rôles.

Les diverses mutations concernant la norme, abordées dans le point précédant, ont leurs impacts dans le champ scolaire. On distingue deux périodes : « l'avant et l'après » les années 1960.

« L'école est un des lieux centraux de la reproduction et de la transmission du rapport à la norme »¹⁵. Avant 1970, le rapport « formalisé » à la norme présent dans la société déteint de facto sur le fonctionnement scolaire : confiance en la capacité des règles et des rôles

¹³ idem

¹⁴ ibidem

¹⁵ De Munck J. Verhoeven M., « *Les mutations du rapport à la norme; un changement dans la modernité ?* », ouverture sociologique, De Boeck, Bruxelles, 1997

formellement définis, autorité légitimée par le statut, relation pédagogique inquestionnable. « Le type de contrôle social est vertical, exogène, procède par sanction prédéfinie. »¹⁶

Selon J ; De Munck et M. Verhoeven, la crise contemporaine de l'école est, à bien des égards, la crise de ce modèle.

Nous avons vu qu'aujourd'hui une multitude de normes coexistent et ne font plus l'objet de consensus a priori. En effet, elles doivent être justifiées en permanence. Ce mouvement a un impact, au sein de l'organisation scolaire, sur le type de légitimité, sur les modes d'interaction scolaire et sur les modes de contrôle social.¹⁷ Ainsi, les élèves ont besoin de comprendre « le rapport entre une norme et le principe ou la finalité qu'elle est censée incarner. »¹⁸ L'autorité et le statut des enseignants sont sans cesse remis en question par les professeurs et les élèves.

La massification scolaire : un élément déclencheur de la confusion des rôles familles-école

Ajouté à la problématique des changements du rapport à la norme, la massification de l'accès à l'enseignement peut apporter une autre clé de compréhension au problème du partage des rôles entre la famille et l'école ainsi qu'aux évolutions de la norme scolaire.

Jusqu'en 1960, l'homogénéité sociale à l'école était garantie par une sélection en amont du système scolaire. « Longtemps l'école a été, en quelque sorte, préservée du monde. Il s'agissait d'un monde austère et fermé dans lequel les parents n'intervenaient guère, l'école était une institution assurée dont la légitimité paraissait s'imposer à tous. »¹⁹ L'école était centrée sur les apprentissages, elle s'adressait avant tout à des élèves, non à des enfants ou à des adolescents. « Ainsi, l'école s'est longtemps protégée des débordements de la jeunesse et de la société, les territoires des parents et des maîtres étaient nettement séparés »²⁰. Dans ce système il y avait une forte régulation des relations scolaires, les parents n'y avaient pas leur place et l'autorité des enseignants n'était pas contestable.

Cependant, la massification de l'enseignement a changé la donne. Ce phénomène renvoie à l'allongement généralisé des études impulsé par une demande de scolarisation croissante de la part de la population et aussi en raison de politiques scolaires souhaitant une démocratisation de l'enseignement. Impliquant une plus grande diversité sociale et culturelle des élèves, la massification de l'enseignement a bouleversé les missions de l'école jusqu'alors bien établies. Comme le dit le sociologue Abraham Franssen, « aucun des principes anciens ne tient plus aussi solidement et les familles sont entrées dans le jeu ».

L'école s'est ouverte aux parents car en élargissant l'accès, l'« enfant » et non plus seulement l'élève est entré dans l'école. Ceci induit également l'arrivée des problèmes sociaux à l'intérieur de l'école et de facto un changement de la profession enseignante amenée à gérer la diversité du public ainsi que leur difficulté. Ce qui est en jeu, c'est donc la capacité de l'école à être un lieu de socialisation.²¹ Suite à la massification de l'enseignement, les attentes des parents à l'égard des enseignants se sont amplifiées : on ne demande plus seulement aux enseignants de transmettre des savoirs mais de veiller au

¹⁶ idem

¹⁷ ibidem

¹⁸ ibidem

¹⁹ Dubet F., Allalouche, « *Ecoles, familles le malentendu* » coll. *C'est la vie*, Ed. textuel, Paris, 1997

²⁰ Dubet F., Allalouche, « *Ecoles, familles le malentendu* » coll. *C'est la vie*, Ed. textuel, Paris, 1997.

²¹ Hardy P., Franssen A., « *Eduquer face à la violence. L'école du « coup de boule » au projet* », EVO a.s.b.l, Bruxelles-charleroi, 2000, p. 53

bien-être des enfants. Les exigences en matière de relation pédagogique reflètent bien ce souhait : les élèves, parents et les courants de « pédagogie nouvelle » attendent des enseignants qu'ils établissent une relation plus horizontale basée sur l'écoute, le dialogue et la remise en question. Or, beaucoup d'enseignant ne savent pas comment jouer ce nouveau rôle.

Ces dernières lignes nous amènent en fait au problème de la nouvelle « zone commune » évoquée dans les premières pages. Le tour d'horizon que nous avons mené semble pouvoir toucher à sa fin.

Conclusion

La question qui nous a animés tout au long de ces quelques pages était la compréhension de l'origine des malentendus et des tensions qui traversent les relations familles-école. A cette fin, nous avons procédé par étape. Nous avons d'abord approfondi la question de confusion des rôles entre les parents et les enseignants en « présentant » les particularités de ces acteurs et ce, afin de comprendre les incompréhensions. Nous sommes ensuite remontés à la source en développant la problématique du changement du rapport à la norme afin d'apporter des pistes d'explication au « brouillage des rôles ». Après avoir parlé principalement des relations parent-enseignant, un bref survol des changements du système scolaire s'est révélé pertinent afin d'apporter une perspective plus générale.

Un traitement étayé de la question de l'origine des malentendus entre la famille et l'école ne peut se faire en quelques pages. De prochaines analyses développeront des problématiques « périphériques » à celle-ci tels les nouveaux dispositifs de régulations des relations familles-école.

De cette analyse, nous pouvons retenir que dans les relations familles-école actuelles, « tout est affaire de bonne distance et dès qu'elle se trouble, la vocation de l'école paraît menacée par l'indifférence des uns et par la trop forte présence des autres. »²²

²² Hardy P., Franssen A., « *Eduquer face à la violence. L'école du coup de boule au projet* », EVO a.s.b.l, Bruxelles-charleroi, 2000.

Bibliographie :

- Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Paris, 2002
- De Munck J. Verhoeven M., *Les mutations du rapport à la norme; un changement dans la modernité ?*, ouverture sociologique, De Boek, Bruxelles, 1997
- Derouet Jean-Louis, *Ecole et Justice : De l'égalité des chances au compromis locaux ?*, Editions Métailié, Paris, 1992
- Fournier M. Troger V., *Les mutations de l'école ; le regard des sociologues*, éditions sciences humaines, Auxerre cedex, 2005
- Dubet F., Allalouche, *Ecoles, familles le malentendu* collection : c'est la vie, éditeur : textuel, Paris, 1997
- Duru-Bellat M., Van Zanten A., *Sociologie de l'école*, deuxième édition revue et actualisée, Armand Colin, Paris, 1999
- Hardy P., Franssen A., *Eduquer face à la violence. L'école du « coup de boule » au projet*, EVO a.s.b.l, Bruxelles-charleroi, 2000
- Maurice T. Maschino, *Parents contre Profs*, Fayard, Paris, 2002
- Sous la direction de Jean-François Dortier, le dictionnaire des sciences humaines, éditions sciences humaines, 2004, Auxerre Cedex.
- R. Boudon, P. Demeunelaere, R. Viale, « l'explication des normes sociales, PUF (dirs.) 2001
- R. Chappuis, R. Thomas, *Rôle et Statut*, PUF, « Que sais-je ? », 1995
- Sous la direction d'Agnès Van Zanten, *Dictionnaire de l'éducation*, PUF, Paris, 2008
- L. Boltanski, L. Thevenot, *De la justification, les économies de la grandeur*, Galimard, 1991

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.